Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 084-218400349-20261008-D057_2026-DE

CAUMONT SUR DURANCE

DECISION MUNICIPALE N° D057/2026

Objet : COMMANDE PUBLIQUE - Marché 2026-006 - Attribution du marché de Travaux de réfection de la couche de roulement et busage de fossé chemin prévieux

Le Maire de Caumont sur Durance,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 4°,
- Vu la délibération n°0222092026 du 22/09/2026 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire modifiées,
- Vu le code de la commande publique et notamment les articles 2120-1 et suivants et R2122-8 concernant les marchés passés selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence en raison du montant de référence inférieur à 100 000 € HT pour les travaux,
- Vu le projet d'acte d'engagement valant cahier des clauses particulières de l'opération,
- Considérant la nécessité pour la Commune de rénover la couche roulement et de buser le fossé Chemin Prévieux,
- Considérant que le Maire dispose de la délégation du Conseil Municipal pour attribuer les marchés dans la limite du montant de 300 000 € HT.
- Considérant l'offre présentée par le candidat,

DECIDE

Article 1 : Le marché sans publicité ni mise en concurrence n°2026-006 relatif aux Travaux de réfection de la couche de roulement et busage de fossé chemin Prévieux à Caumont sur Durance est attribué selon les conditions suivantes :

Désignation	Siège social	SIRET
SAS NEOTRAVAUX	ZAC La Cigalière – 120 Allée du Mistral 84250 LE THOR	450 134 242 00038
Montants	50 100,00 € HT 60 150,00 € TTC	Prix global et forfaitaire. Prix ferme.

Article 2 : Les prescriptions particulières dérogeant ou complétant le CCAG travaux figurent dans l'acte d'engagement valant cahier des clauses particulières en annexe de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 084-218400349-20261008-D057_2026-DE

Article 6 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet de Vaucluse, à Monsieur le Comptable des finances publiques et notifiée au titulaire du marché.

Fait à Caumont, le 08/10/2026
Le Maire
Claude Morel



Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 084-218400349-20261008-D057_2026-DE

CAUMONT SUR DURANCE

ACTE D'ENGAGEMENT VALANT
Cahier des Clauses Particulières

Dispositions législatives et réglementaire	Code de la Commande Publique
Cahier des Clauses Administratives Générales Applicables (CCAG)	Travaux 2021 https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043310421
Forme du marché	Marché simple
Procédure de passation	Sans Publicité ni mise en concurrence (art. L2120-1 et suivants du code de la commande publique < 100 000 € HT (art. R2122-8 du même code).

N° de Marché	**2026-006**
Objet du Marché	Travaux de réfection de la couche de roulement et busage de fossé chemin des prévieux
Lieu d'exécution	**Chemin des prévieux 84510 CAUMONT SUR DURANCE**

1. Pièces constitutives du marché :

- Le présent document valant acte d'engagement (A.E.)
- Annexe 1 : détail du prix global et forfaitaire
- Annexe 2 : calendrier
- Annexe 3 : spécifications techniques
- Le RIB
- Les pouvoirs du signataire

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 084-218400349-20261008-D057_2026-DE

2. Contractant(s)

Maitrise d'ouvrage et ordonnateur	**MAIRIE DE CAUMONT SUR DURANCE** Place du 8 mai 1945 84510 CAUMONT SUR DURANCE SIRET : 21840034900013 Représenté par son Maire, **M. Claude Morel** Ci-après dénommé « pouvoir adjudicateur » ou « Maître d'ouvrage », ou « Ordonnateur »
Maitrise d'œuvre, pilotage, coordination du chantier	Services techniques Monsieur Xavier PELISSIER, directeur des services techniques – 06 14 63 79 37 – x.pelissier@caumont-sur-durance.fr
Renseignements administratifs et financiers	Service Finances et Commande Publique Monsieur Guillaume GREGOIRE, Directeur administratif et financier - 04 90 01 22 54 – g.gregoire@caumont-sur-durance.fr
Comptable public assignataire des paiements :	M. le Comptable public, Service gestion Comptable d'Avignon Cité Administrative - BP31091 84097 AVIGNON CEDEX 9

Je soussigné(e), Mr Laurent CALISSI, directeur général

Représentant de :

Dénomination	**SAS NEOTRAVAUX**
Adresse	**ZAC La Cigalière 120 Allée du Mistral 84250 LE THOR**
APE	**43.12A**
SIRET	**450 134 242 00038**

- après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché,
- après avoir produits les éléments demandés par le maître d'ouvrage,

M'ENGAGE sans réserve, à exécuter la fourniture de biens, services et travaux dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 30 jours à compter de la date de remise de l'offre ou de signature du présent document.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 084-218400349-20261008-D057_2026-DE

3. Montant du marché

Forme du prix	Global et Forfaitaire
Type de prix	Ferme. Actualisation sans objet au vu de la validité des offres.
Révision des prix	Néant
Montant HT	En chiffres : 50 100.00€ En lettres : Cinquante mille cent euros
Montant TVA (20%)	En chiffres : 10 020.00€
Montant TTC	En chiffres : 60 120.00€

Le détail de la détermination du prix global et forfaitaire est fourni en annexe 1.

Toute modification du contenu des prestations ou toute modification impactant le montant du marché devra être agrée par le Maitre d'ouvrage préalablement son exécution.

4. Délais d'exécution

Les prestations seront exécutées par le titulaire selon les durées et délais suivants :

Durée maximale en jours calendaires	10 Jours
Délais d'exécution à compter de la notification de la commande	Travaux à réaliser S48 ou S49

Cette durée comprend l'installation du chantier, l'exécution du chantier, le repliement des installations de chantier et la remise en état des lieux.

1. Clauses de financement et de sûreté

1.1. Garantie financière sur les prestations

Le Paiement des prestations donne lieu à retenue de garantie ou garantie à première demande du montant TTC du marché.

☐ **une garantie à première demande sera transmise en substitution de la retenue de garantie**

La Garantie à première demande devra être fournie dans les 8 jours suivant l'accusé de réception de la notification du marché.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 084-218400349-20261008-D057_2026-DE

1.2. Avance

Il est proposé une avance correspondant à 10 % du montant TTC du marché arrondi à l'entier inférieur soit 6 012 € (5 010 € HT + 1 002,00 € de TVA). Le contractant

☒ **Renonce au bénéfice de l'avance** ☐ **Accepte le bénéfice de l'avance**

En cas d'acceptation de l'avance, ***le contractant devra déposer la demande de paiement selon les modalités fixées au point suivant dans les 8 jours suivant l'accusé de réception de la notification du marché.***

Le versement de l'avance est conditionné à la fourniture d'une garantie à première demande du montant TTC de l'avance concomitamment à la demande de paiement.

1.3. Facturation et paiement

Les demandes de paiement sont obligatoirement déposées par le titulaire sur le portail Chorus Pro https://chorus-pro.gouv.fr. Elles reprennent les références du marché.

1.4. Paiements

Les sommes dues en exécution du marché seront payées par prise en charge du mandat administratif émis par l'ordonnateur et transmis au comptable public, sous réserve de la production des pièces justificatives, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement dans CHORUS PRO.

Le non-respect de ces délais donnera lieu au versement des intérêts moratoires et indemnités prévues aux articles R.3133-25 et suivants du code de la commande publique.

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent acte d'engagement en en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Toute modification des références de paiement du contractant devra être demandée par écrit par le contractant auprès des services financiers du maître d'ouvrage préalablement à toute demande de paiement, accompagnée de la copie du nouveau RIB.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 084-218400349-20261008-D057_2026-DE

2. Conditions d'exécution des prestations

2.1. Propreté du chantier

La propreté du chantier incombe au titulaire au fil de ses interventions, à savoir :

- Le titulaire doit laisser le chantier propre et libre de tous déchets pendant et après l'exécution des travaux dont il est chargé ;
- Le titulaire a la charge du nettoyage, de la réparation et de la remise en état des installations qu'il a salies ou détériorées ;
- Le titulaire a la charge de l'enlèvement de ses déblais et de leur transport jusqu'aux installations d'élimination ou de tri sélectif des déchets, selon la règlementation en vigueur ;
- Le titulaire doit maintenir en état et assurer la propreté des voiries de circulation.

En cas de non-respect de ces exigences, le maître d'œuvre se réserve la possibilité, après simple demande en rendez-vous de chantier non suivie d'effet dans la semaine suivante, de faire intervenir, aux frais de l'entreprise défaillante, une entreprise de nettoyage extérieure.

2.2. Plan de prévention

Le titulaire s'engage à respecter le ou les règlement(s) intérieur(s) en vigueur au sein de la collectivité, ainsi que les dispositions légales en vigueur relatives à l'hygiène et à la sécurité.

2.3. Suivi de l'exécution des prestations

Le titulaire du marché s'engage à assister à toutes les réunions de suivi de chantier sollicitées par le Maître d'œuvre et nécessaires au bon déroulement des prestations.
Le titulaire informe immédiatement le Maître d'œuvre en cas d'événements ou de difficultés rencontrées sur le chantier de nature à impacter le calendrier, la qualité ou le contenu des prestations.

3. Réception

La réception a lieu à l'achèvement de l'ensemble des prestations, elle prend effet à la date de cet achèvement, constatée lors de la dernière réunion de chantier et agréée par les parties.

4. Assurances

Le titulaire atteste sur l'honneur avoir contracté les assurances permettant de garantir sa responsabilité civile et décennale.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 084-218400349-20261008-D057_2026-DE

5. Litiges

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend éventuel relatif à l'exécution des prestations. En cas de litige, le tribunal administratif est seul compétent : Tribunal administratif de Nîmes
16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30941 Nîmes cedex 09
tél. : 04 66 27 37 00 - greffe.ta-nimes@juradm.fr
https://nimes.tribunal-administratif.fr

Les autres dispositions du CCAG visé à l'acte d'engagement restent inchangées.

Fait en un seul original, comportant 9 pages y compris les annexes.

A CAUMONT SUR DURANCE, le 05/10/2026

Pour la SAS NEOTRAVAUX,.....
Le signataire doit porter la mention manuscrite : « Lu et approuvé », avec tampon et signature originale

Laurent CALISSI

Signature numérique de Laurent CALISSI
Date : 2026.10.05 09:25:33 +02'00'

Le pouvoir adjudicateur

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A CAUMONT SUR DURANCE, le 08/10/2026
Le représentant du pouvoir adjudicateur
Claude MOREL,
Maire de Caumont-Sur-Durance

MAIRIE DE CAUMONT-SUR-DURANCE (VAUCLUSE)

Copie du présent acte d'engagement est remis au titulaire à la notification du marché.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 084-218400349-20261008-D057_2026-DE

ANNEXE 1 : Détail du prix global et forfaitaire

NEOTRAVAUX

ZAC La Cigalière - 120 Allée du Mistral 84250 LE THOR

120 Allée du mistral - CS 50501 Le Thor 84275 VEDENE CEDEX
Tel : 04.90.22.17.48 / Fax : 04.90.22.15.50

Devis établi le :

Maître d'ouvrage :
Mairie de Caumont Sur durance
Place du 8 Mai 1945
84510 Caumont
A L'ATTENTION DE MR LUSTENBERGER

Devis 2026-09-222

DESCRIPTION
Réfection de la couche de roulement et busage de fossé

R/I	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT
	Réalisation d'un busage en canalisation Ø 500 mm sur une longueur d'environ 50 ml, entre les deux entrées existantes. Raccordement de la nouvelle canalisation aux deux ouvrages d'entrée existants, avec toutes les sujétions nécessaires à leur parfaite réalisation. Création de 3 regards équipés de grilles, avec réalisation d'un cerclage en béton autour de chaque regard. Remblaiement de la tranchée avec mise en œuvre de grains de riz, conformément aux prescriptions techniques du chantier. Fourniture, apport et mise en œuvre de terre végétale en finition, avec régalage et mise à niveau de la surface.	Ft	1,00	15 800,00 €	15 800,00 €
	Rabotage de la couche de roulement et reprise de purges ponctuelle surface estimée 80m², avec apport de GNT 0/22	m²	1 225,00	9,00 €	11 025,00 €
	Réalisation de couche d'imprégnation gravillonée	m²	1 225,00	2,00 €	2 450,00 €
	Réalisation d'enrobés BBSG 0/10 ép: 6cm	m²	1 225,00	17,00 €	20 825,00 €
				Total HT	**50 100,00 €**
				Total TTC	**60 120,00 €**
				dont TVA 20.00%	10 020,00 €
				dont TVA 10.00%	

POUR L'ENTREPRISE
(signature et cachet)

NEOTRAVAUX SAS

POUR LE CLIENT précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour travaux »

Jean-Luc LUSTENBERGER

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 084-218400349-20261008-D057_2026-DE

ANNEXE 2 : Calendrier prévisionnel

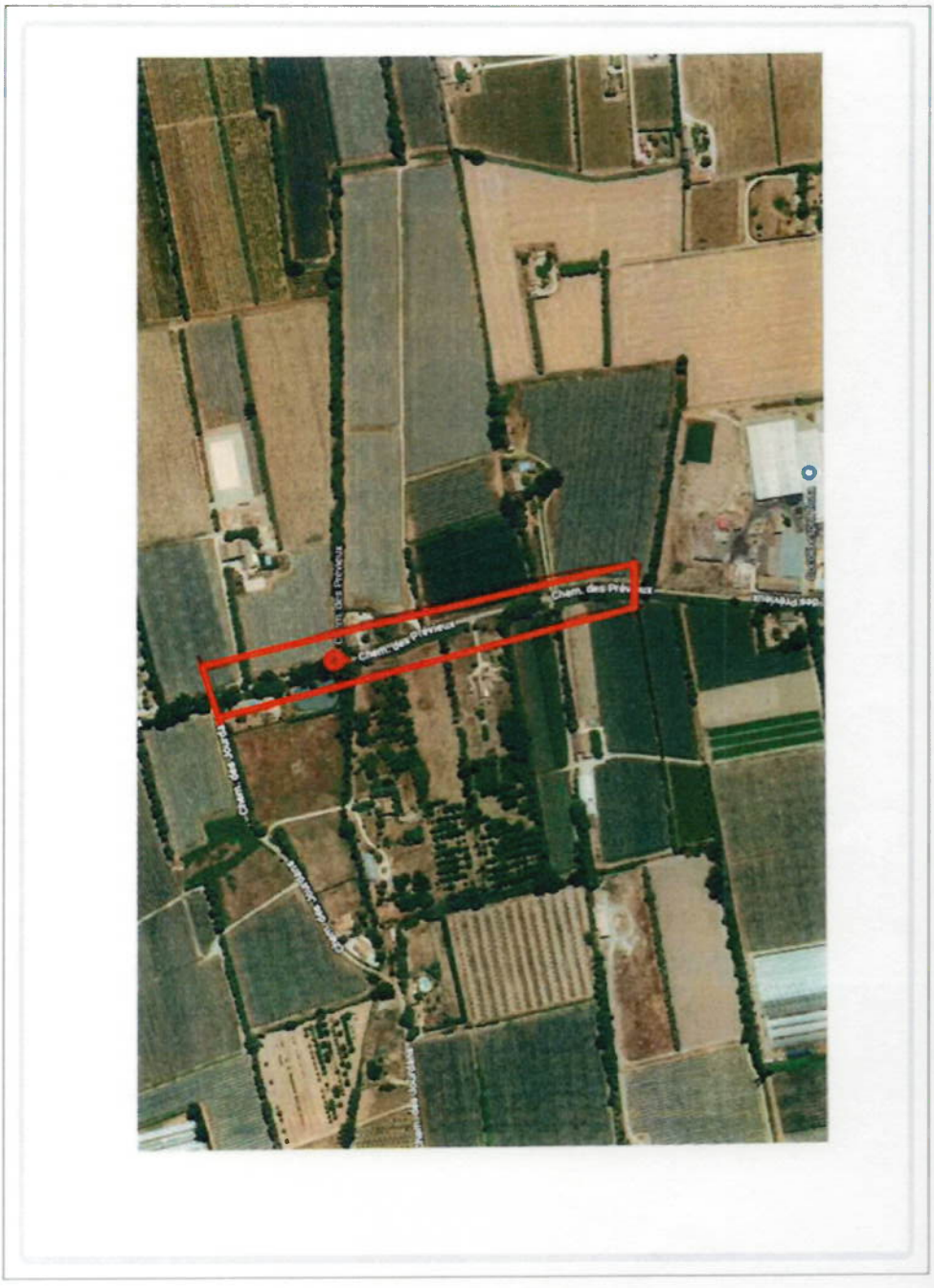
Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 084-218400349-20261008-D057_2026-DE

ANNEXE 3 : Spécifications techniques

PLAN DE MASSE – ZONE D'INTERVENTION

Document de localisation

Zone d'intervention
Emprise matérialisée sur le plan par le tracé rouge



Base : plan fourni – présentation mise en forme pour intégration au contrat